

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 8

Artikel: Les organisations syndicales suisses en 1937
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

30^{me} année

Août 1938

N° 8

Les organisations syndicales suisses en 1937.

Après six ans de crise, 1937 a été la première année de reprise économique, mais d'une reprise qui ne s'est pas étendue à tous les domaines de l'économie. Elle s'est limitée avant tout à l'industrie d'exportation et à l'hôtellerie. Quoi qu'il en soit, le nombre des salariés occupés a considérablement augmenté. Le recensement dans les fabriques, effectué en septembre 1937, indique 360,000 ouvriers et ouvrières contre 310,000 seulement à la même époque de l'année précédente. Par contre, comparativement à 1936, le nombre des chômeurs accuse une diminution de 22,000 personnes seulement en moyenne. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier lequel de ces deux chiffres se rapproche davantage de la réalité. Il est probable qu'en procédant à une estimation moyenne et en admettant une amélioration du degré d'occupation de 33,000 à 40,000 ouvriers nous nous rapprocherons davantage de la réalité. Selon les indications des caisses de chômage, le chômage total de leurs membres a diminué de 13,2 pour cent en moyenne en 1936 et de 9,9 pour cent en 1937. Le chômage partiel a reculé de 5,3 et de 2,5 pour cent.

L'amélioration de la situation économique n'a pas laissé de favoriser le développement des organisations syndicales. L'effritement des effectifs constaté au cours des années de crise a pris fin parallèlement au recul du chômage; l'amélioration du degré d'occupation a entraîné une augmentation du nombre des membres des organisations syndicales. Il va sans dire que cet accroissement de l'effectif demeure limité aux fédérations qui recrutent leurs membres dans les industries qui ont bénéficié de la reprise économique et dans lesquelles le nombre des salariés a augmenté. Par contre, dans les organisations qui groupent le personnel des services publics, la régression des effectifs s'est poursuivie, les administrations et entreprises publiques continuant de réduire leurs

effectifs. En corrélation étroite avec la reprise de la conjoncture, nous constatons une sérieuse augmentation non seulement du nombre des mouvements revendicatifs déclenchés par les organisations syndicales, mais encore des résultats positifs et considérables auxquels ils ont abouti.

A la fin du mois de décembre 1937, les 16 organisations affiliées à l'Union syndicale suisse groupaient 222,381 membres contre 218,387 à la fin de 1936. L'augmentation est de 3994 membres ou de 1,8 pour cent. Le tableau ci-dessous indique les fluctuations de l'effectif au cours des dix dernières années:

A fin	Nombre des fédérations	Total	Nombre des membres	
			Hommes	Femmes
1926	17	153,797	138,544	15,253
1927	18	165,692	147,778	17,914
1928	15	176,438	157,752	18,686
1929	15	186,651	167,200	19,451
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137
1937	16	222,381	199,448	22,933

Le nombre des fédérations n'a pas changé. A la fin de 1937, nous observons la première augmentation de l'effectif depuis 1933 (2198 hommes et 1776 femmes). Il est intéressant de constater que l'augmentation de l'effectif féminin atteint 8,4 pour cent, alors que celle des hommes ne dépasse pas 1,1 pour cent. Partant, la proportion des femmes organisées, qui n'avait cessé de baisser au cours des années de crise, a de nouveau augmenté, passant à 10,3 pour cent de l'effectif total contre 9,6 pour cent seulement à la fin de 1936. La plus grande partie des nouveaux membres féminins a été recrutée par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (1265). La Fédération des ouvriers du textile a pu accroître de 363 le nombre de ses membres féminins. La Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation qui, avec ses 6076 membres féminins, occupe le second rang après la F.O.M.H. (6505) a pu enregistrer une augmentation de plus de 400 femmes. En dépit du grand nombre de femmes occupées dans l'industrie textile, 3495 femmes seulement sont organisées dans la Fédération des ouvriers du textile.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'effectif des diverses organisations syndicales de décembre 1936 à décembre 1937:

Fédérations	Effectif à la fin de 1937	Augmentation ou diminution comparativement à 1936		En % de l'effectif total de l'U. S.		
		absolue	en %	1933	1936	1937
1. Fédération des ouvriers du bois et bâtiment . . .	42,523	+ 512	+ 1,2	18,4	19,2	19,1
2. Fédération des ouvriers de l'industrie du vêtement et de l'équipement . . .	2,596	+ 166	+ 6,8	1,2	1,1	1,2
3. Fédération des ouvr. relieurs	1,631	—	—	0,7	0,7	0,7
4. Féd. suisse des cheminots	32,882	— 745	— 2,2	15,9	15,4	14,8
5. Fédération suisse des ouvr. du commerce, des transports et de l'alimentation	24,043	+ 726	+ 3,1	10,2	10,8	10,8
6. Féd. suisse des chapeliers	274	+ 4	+ 1,5	0,1	0,1	0,1
7. Féd. suisse des lithographes	1,679	+ 26	+ 1,6	0,7	0,8	0,8
8. Fédération suisse des ouvr. sur métaux et horlogers .	65,662	+ 3,807	+ 6,2	29,1	28,3	29,5
9. Fédération suisse du personnel des services publics	19,202	— 808	— 4,0	8,7	9,2	8,7
10. Fédération suisse des fonctionnaires postaux . . .	3,831	+ 66	+ 1,8	1,6	1,7	1,7
11. Fédération suisse des employés des postes, téléph. et télégraphes . . .	8,485	+ 31	+ 0,4	3,7	3,9	3,8
12. Fédération suisse du personnel de la broderie . .	1,107	— 49	— 4,2	0,7	0,5	0,5
13. Féd. suisse des fonct. des télégr. et des téléph. . .	1,807	— 28	— 1,5	0,9	0,8	0,8
14. Fédération suisse des ouvriers du textile . . .	8,075	+ 370	+ 4,8	4,3	3,5	3,6
15. Fédération suisse des ouvriers du textile à domicile	1,430	— 60	— 4,4	0,8	0,7	0,6
16. Féd. suisse des typographes	7,154	— 24	— 0,3	3,0	3,3	3,3
Total	222,381	+ 3,994	+ 1,8	100,0	100,0	100,0

Neuf fédérations accusent une augmentation du nombre de leurs membres, tandis que le recul de l'effectif se poursuit dans six organisations. En ce qui concerne la Fédération des relieurs, les nouvelles admissions compensent les démissions. L'augmentation la plus considérable est enregistrée par la F.O.M.H. avec 3807 membres ou 6,2 pour cent. Viennent ensuite la F.C.T.A. et la F.O.B.B. Les Fédérations de l'industrie du vêtement et de l'équipement et des ouvriers du textile enregistrent, exprimée en pour-cent, une augmentation considérable. Les lithographes, les fonctionnaires et les employés postaux ainsi que les chapeliers augmentent légèrement leurs effectifs. Ce développement réjouissant est dû avant tout à l'amélioration du degré d'occupation. C'est en particulier le cas pour la F.O.M.H. et les ouvriers du textile. Le recul de l'effectif se concentre surtout sur les fédérations organisant le personnel des administrations et entreprises publiques. La perte la plus considérable est enregistrée par la V.P.O.D. avec 808 membres. La cause en est due à la démission de membres qui ne relèvent plus du domaine d'organisation de la fédération et de ceux qui ont quitté les services publics, principalement ensuite de

la réduction du personnel. La Fédération des cheminots enregistre également un recul de 745 membres, la compression de l'effectif du personnel des chemins de fer ayant été poursuivie au cours de l'année qui vient de s'écouler. Les pertes de la Fédération des ouvriers du textile à domicile et de la Fédération du personnel de la broderie sont consécutives à la situation désastreuse de ces industries. Le faible recul de la Fédération des fonctionnaires des télégraphes et téléphones est dû à la réduction progressive du personnel ensuite de l'extension des mesures de rationalisation. Par ailleurs, les typographes accusent un très léger recul. Le déficit total des organisations accusant un recul de l'effectif est de 1714 membres; par contre, les gains enregistrés par les fédérations dont l'effectif est en augmentation atteignent 5708 membres.

Ensuite de l'évolution que nous avons retracée ci-dessus, la proportion des membres de la F.O.M.H. à l'effectif total de l'Union syndicale suisse a passé de 28,3 à 29,5 pour cent. Par contre, celle de la Fédération des cheminots et de la V.P.O.D. a reculé de $\frac{1}{2}$ pour cent environ pour chacune de ces deux organisations, passant à 14,8 pour cent et à 8,7 pour cent. A la fin de 1937, les fédérations groupant des salariés de l'industrie privée totalisent le 70,3 pour cent de l'effectif de l'Union syndicale contre 69 pour cent à la fin de 1936. La part des fédérations du personnel des administrations et entreprises publiques a passé, par contre, de 31 à 29,8 pour cent.

Répartition par cantons des membres des organisations syndicales:

Cantons	Nombre des membres					
	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Berne	48,627	50,652	49,733	49,060	48,493	50,312
Zurich	49,187	50,587	47,946	46,835	45,438	46,611
Argovie	13,003	13,846	14,058	14,297	14,879	15,423
Vaud	11,362	11,860	12,376	13,458	13,864	13,433
Neuchâtel	13,391	13,403	13,115	12,687	12,523	13,207
Bâle-Ville	14,538	14,651	14,068	13,825	13,591	12,967
St-Gall	14,070	13,740	13,224	12,706	12,293	12,236
Genève	13,495	12,655	11,502	11,340	11,130	11,325
Soleure	8,517	9,124	9,071	8,999	8,851	9,108
Tessin	6,054	5,986	5,837	6,208	6,101	6,548
Thurgovie	6,099	6,024	5,810	5,516	5,424	5,351
Lucerne	5,232	5,702	5,571	5,536	5,275	5,244
Grisons	2,649	3,009	3,144	3,393	3,809	4,068
Valais	2,868	3,145	3,216	3,312	2,821	2,550
Appenzell Rh. ext. .	3,389	3,085	2,966	2,839	2,772	2,633
Schaffhouse	2,013	2,029	2,002	1,969	2,077	2,476
Fribourg	1,488	1,460	1,563	1,655	1,841	1,755
Bâle-Campagne	1,995	1,765	1,703	1,578	1,184	1,138
Zoug	1,230	1,202	1,216	1,114	966	991
Schwyz	1,038	1,117	1,106	1,073	987	946
Uri	606	611	620	603	635	623
Glaris	376	582	474	546	518	491
Appenzell Rh. int. .	145	277	279	224	229	214
Nidwald	65	66	64	59	58	56

L'augmentation du nombre des membres se concentre surtout sur les cantons qui ont été particulièrement favorisés par la reprise de l'industrie d'exportation. L'accroissement est donc considérable dans les cantons de Berne, Zurich, Neuchâtel et Schaffhouse. Nous constatons une augmentation réjouissante dans le canton du Tessin où, en dépit de circonstances difficiles, il a été possible d'accroître les effectifs syndicaux de plus de 400 membres. Par contre, nous observons un recul dans les cantons de Vaud, Bâle-Ville, Valais, Fribourg et, bien que dans une moindre mesure, dans les régions industrielles de la Suisse orientale. Dans le canton des Grisons, grâce à l'intense activité déployée par la F.O.B.B., il a été possible d'augmenter considérablement les effectifs syndicaux au cours de ces dernières années.

Le lecteur trouvera ci-dessous, groupées selon l'ampleur de l'effectif, les communes où habitent plus de mille syndiqués.

Communes	Nombre des membres					
	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Zurich	29,844	30,692	31,967	31,375	30,315	30,401
Berne	19,931	20,479	20,026	19,825	19,291	19,262
Bâle	14,538	14,651	14,068	13,825	13,591	12,967
Genève	13,171	12,432	11,270	11,112	10,938	11,136
Bienne	9,776	9,553	8,715	8,839	8,855	9,560
Lausanne	5,694	6,009	6,268	7,037	7,323	7,767
Winterthour	7,881	7,867	7,705	7,431	7,096	7,697
La Chaux-de-Fonds	6,802	6,721	6,627	6,377	6,251	6,644
St-Gall	6,230	6,288	6,048	5,836	5,676	5,570
Lucerne	4,932	5,434	5,338	5,308	5,062	5,038
Aarau	2,969	3,195	3,315	3,319	3,416	3,526
Olten	3,146	3,292	3,325	3,389	3,310	3,287
Le Locle	3,040	2,974	2,820	2,741	2,756	2,958
Thoune	1,404	2,063	2,270	2,342	2,463	2,652
Coire	1,447	1,761	1,902	2,132	2,473	2,683
Neuchâtel	2,130	2,352	2,326	2,307	2,309	2,741
Baden	2,262	2,277	2,218	2,243	2,266	2,474
Soleure	1,961	2,159	2,259	2,241	2,291	2,434
Schaffhouse	1,835	1,866	1,837	1,804	1,910	2,297
St-Imier	2,320	2,315	2,190	1,882	1,843	2,011
Lugano	1,687	1,460	1,400	2,024	1,583	2,002
Arbon	1,805	1,723	1,695	1,731	1,775	1,826
Granges	1,779	1,701	1,680	1,707	1,697	1,816
Langenthal	1,304	1,471	1,526	1,551	1,583	1,672
Rorschach	1,700	1,640	1,566	1,470	1,417	1,385
Interlaken	1,066	1,281	1,389	1,375	1,380	1,337
Zofingue	757	835	945	1,083	1,200	1,248
Fribourg	879	874	1,237	1,324	1,326	1,228
Hérisau	1,408	1,407	1,361	1,303	1,257	1,176
Bellinzone	1,294	1,263	1,260	1,265	1,217	1,175
Berthoud	1,006	1,160	1,165	1,111	1,081	1,166
Uzwil	1,109	1,110	1,078	1,050	1,016	1,185
Vevey	1,480	1,487	1,367	1,226	1,297	1,095

Un examen rapide des chiffres ci-dessus nous indiquera immédiatement les localités qui ont tout particulièrement profité de la reprise économique. Dans les villes de Bienne, Winterthour, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Baden, Schaffhouse, St-Imier, Uzwil, nous constatons une augmentation considérable du nombre des ouvriers syndiqués. Lausanne a également sérieusement progressé alors que Vevey a fortement reculé. A Yverdon, le nombre des syndiqués est tombé au-dessous de mille, si bien que cette localité ne figure plus sur ce tableau.

L'enquête sur les mouvements revendicatifs, menée chaque année parallèlement à l'établissement de la statistique des effectifs, se heurte à des difficultés que nous avons maintes fois mentionnées; en effet, une part considérable de l'activité syndicale ne se laisse pas exprimer en chiffres. Ceux que nous publions ci-dessous ne représentent donc qu'un secteur de l'activité syndicale. Ce tableau donne un aperçu du nombre des mouvements revendicatifs et des salariés qu'ils ont englobés:

Année	Nombre total des mouvements		Dont grèves et lock-outs			Durée moyenne des conflits (journées de travail)
	Nombre des mouvements	Nombre des salariés intéressés	Nombre des salariés syndiqués	Nombre des conflits	Nombre des intéressés	
1928	511	152,864	106,336	67	4,871	19
1929	493	101,616	65,038	45	5,130	33
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11
1935	427	45,719	31,279	23	723	21
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19
1937	994	187,013	99,380	35	4,246	24

Alors qu'en 1936 le nombre des mouvements et tout particulièrement celui des intéressés avait augmenté ensuite de la pression toujours plus forte exercée sur les salaires, l'intensification de l'activité syndicale observée en 1937 est déterminée avant tout par le fait que, d'une part, la reprise économique a rendu possible une amélioration des conditions de travail et que, d'autre part, le renchérissement du coût de la vie a justifié une augmentation des salaires.

En 1937, le nombre des mouvements revendicatifs a atteint le double de celui de 1936 et le nombre des intéressés s'est accru de 50,000. Il est intéressant de constater que sur les 187,000 intéressés, 99,000 seulement, soit un peu plus de la moitié, étaient organisés. Le nombre des parasites qui profitent passivement de l'activité des organisations syndicales tout en se tenant à l'écart de la lutte est donc extraordinairement élevé. Dans aucune autre caté-

gorie de travailleurs le nombre des parasites n'est peut-être aussi élevé que dans la classe ouvrière. Chez les paysans, la communauté plus apparente des intérêts a souvent pour résultat une meilleure cohésion, une organisation plus efficace, d'ailleurs rendue parfois obligatoire par les pouvoirs publics, comme c'est le cas en ce qui concerne la production laitière. Dans les arts et métiers comme chez les paysans, seuls, les membres de l'organisation jouissent des avantages qu'elle assure. Dans la classe ouvrière, par contre, des centaines de milliers de salariés demeurent à l'écart de l'organisation tout en profitant des avantages qu'elle a conquis au prix de maints efforts. Dans ces conditions, il est compréhensible que, parfois, les ouvriers syndiqués soient exaspérés par l'attitude égoïste de collègues qui se refusent à tout geste de solidarité; il est aussi très compréhensible que les syndiqués cherchent par tous les moyens à convaincre ces collègues de la nécessité de s'organiser. Pourtant, aussitôt que l'on fait sentir à ces parasites ce que leur attitude a d'égoïste, certains journalistes s'empressent de proclamer par tout le pays que la liberté individuelle est violée et qu'aucune mesure ne saurait être prise contre les ouvriers non organisés. Nous sommes convaincus, quant à nous, que ces mêmes gens recourraient à tous les moyens de pression à leur disposition pour obliger, dans des cas similaires, leurs collègues à adhérer à leur organisation professionnelle. Et ces journalistes se gardent bien d'intervenir lorsque dans les milieux des arts et métiers ou même dans l'industrie on recourt à des mesures de pression pour obliger les dissidents à s'organiser, mesures infinitésimales plus draconniennes que celles des syndicats. Ces fameux défenseurs de nos libertés ont moins en vue la défense de la liberté que l'affaiblissement par tous les moyens des organisations syndicales afin de les mettre hors d'état de cueillir les fruits de leur activité.

En dépit de la grande extension des mouvements revendicatifs, le nombre des conflits de travail n'a pas augmenté. En 1937, nous n'enregistrons que 35 conflits de travail (principalement des grèves) avec 4246 intéressés. La durée moyenne des conflits a légèrement augmenté. Quoi qu'il en soit, ces chiffres montrent que la crainte manifestée par les milieux patronaux, comme d'ailleurs par les autorités fédérales, de voir une vague de grèves déferler sur la Suisse n'était nullement fondée. Conformément à leur tradition, les syndicats ne sont pas entrés en lutte pour l'amour de la lutte, pour faire ce qu'on pourrait appeler de l'art pour l'art dans le domaine social, pour l'amour du «chambardement», comme disent certains journalistes, mais uniquement seulement après avoir épuisé tous les moyens de défense à leur disposition.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats obtenus par les divers mouvements:

Année	Nombre des ouvriers intéressés				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentation de salaire	Prolongation des vacances	Autres concessions	Nombre	Entreprises	Nombre des ouvr. intéressés
1927	2,706	8,193	6,324	91,749	42	655	5,942
1928	2,071	18,294	14,356	75,697	101	1,385	18,844
1929	3,649	25,308	53,048	17,927	111	2,280	19,869
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,945	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099
1937	8,773	135,300	84,230	10,944	140	3,989	52,563

Une comparaison des résultats de 1937 avec ceux des années précédentes montre immédiatement qu'au cours de l'année écoulée non seulement les mouvements ont été plus nombreux, mais encore qu'ils ont abouti à des succès plus considérables. Tant en ce qui concerne l'amélioration des salaires, des vacances, de la durée du travail que la conclusion des contrats collectifs, jamais un aussi grand nombre de salariés n'avaient profité dans une telle mesure de l'activité syndicale qu'en 1937. Il faut remonter jusqu'à 1920 pour constater un progrès aussi considérable.

Dans 527 cas des augmentations de salaires ont été obtenues pour 135,300 ouvriers répartis sur 5866 entreprises. Il n'a pas toujours été possible de se rendre compte du montant exact de ces améliorations de salaires. Toutefois, les renseignements dont nous disposons pour 112,000 ouvriers indiquent une augmentation hebdomadaire moyenne de fr. 2.51. C'est la F.O.M.H. qui vient en tête des augmentations de salaires avec 67,200 ouvriers; vient ensuite la F.O.B.B. avec 44,000 intéressés. Ces chiffres comprennent aussi bien les ouvriers organisés que les non organisés. Il est remarquable de constater qu'il a été possible d'obtenir une réduction de la durée du travail pour 8773 ouvriers. Elle est de 3½ heures en moyenne par semaine et concerne principalement les ouvriers du bois et du bâtiment. L'octroi des vacances payées a pu être étendu d'une manière réjouissante. 84,230 ouvriers répartis sur 3121 entreprises bénéficient de cette amélioration. Le nombre des jours de congés consentis varie de 2 à 12. La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers est encore au premier rang, la convention dans l'horlogerie ayant entraîné l'octroi de vacances; d'autre part, de nombreuses entreprises de l'industrie des machines et métaux ont réintroduit les vacances, supprimées pendant la crise. En outre, diverses concessions ne se rapportant ni à la durée du travail ni aux salaires ont pu être obtenues pour 11,000 ouvriers environ.

La conclusion des contrats collectifs a pris un grand développement. En 1937, les diverses organisations syndicales ont conclu 140 contrats s'étendant à 52,563 ouvriers occupés dans 3989 entreprises. Les compétences de ces nouveaux contrats sont beaucoup plus larges que celles des anciens contrats collectifs. Ajoutons que les conventions de la F.O.M.H. avec l'Association patronale des constructeurs de machines et des industriels en métallurgie, de la F.O.B.B. avec l'Association suisse des entrepreneurs et avec celle des maîtres charpentiers et menuisiers ne figurent pas dans ce nombre parce qu'il s'agit uniquement de contrats-cadres ne précisant pas les conditions de travail et de salaires. La convention dans la métallurgie s'applique aux 57,000 ouvriers occupés dans les entreprises membres de l'Association patronale. Dans l'industrie du bois et du bâtiment, les deux conventions conclues englobent environ 35,000 ouvriers. Dans le tableau précédent, comme nous l'avons dit, figurent uniquement les salariés englobés par les contrats collectifs fixant exactement les conditions de travail et de salaires. En ce qui concerne le nombre des ouvriers intéressés, la F.O.M.H. occupe encore la première place; c'est surtout la convention dans l'horlogerie qui fait pencher la balance. Parallèlement, la F.O.B.B. a conclu un grand nombre de contrats locaux, 110 au total, et groupant 2435 entreprises.

A titre de conclusion, nous sommes donc en mesure de constater avec une fierté légitime que les organisations syndicales ont fait leur devoir et qu'elles n'ont rien négligé pour utiliser au mieux des intérêts de la classe ouvrière les possibilités d'amélioration offertes par la reprise économique. Et si, en dépit de ces efforts, les résultats visés — et possibles — n'ont pas pu être entièrement atteints, la responsabilité incombe surtout à la grande masse des ouvriers non organisés, aux parasites, aux égoïstes qui préfèrent profiter des efforts de leurs camarades organisés plutôt que de faire leur devoir et d'adhérer aux organisations syndicales libres.

La Conférence internationale du travail de 1938 et ses résultats.

Par *Charles Schürch*.

La 24^e session de la Conférence internationale du travail, qui s'est réunie en juin de cette année, à Genève, était composée de:

90 délégués représentant les gouvernements,

34 délégués représentant les employeurs,

33 délégués représentant les travailleurs,

soit 157 délégués au total, dont 156 avaient le droit de vote. — En effet, le gouvernement de l'Uruguay n'ayant désigné qu'un